

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1884

présenté par

Mme K/Bidi, Mme Reid Arbelot, M. Tjibaou, M. Sansu, M. Maurel, Mme Lebon,
Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu et M. Rimane

ARTICLE 50**ETAT C - RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2026, PAR MISSION ET PROGRAMME,
AU TITRE DES BUDGETS ANNEXES****« Contrôle et exploitation aériens »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Soutien aux prestations de l'aviation civile	0	100 000 000
Navigation aérienne	0	0
Transports aériens, surveillance et certification	0	0
Soutien à l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité <i>(ligne nouvelle)</i>	100 000 000	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement crée le programme « Soutien à l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité » et l'abonde de 100 000 000 € en AE et en CP provenant de l'action 01 «Ressource humaines et management » hors titre II du programme 613 « Soutien aux prestations de l'aviation civile ».

LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) est l'opérateur de l'Etat en charge de la mise en œuvre de la politique de continuité territoriale à travers l'application de plusieurs dispositifs de mobilité couvrant des besoins différents.

Lors de son audition au cours de l'avis budgétaire " Transport aérien", le directeur de LADOM faisait part de ses difficultés à maintenir son fonctionnement annuel en raison d'une baisse des budgets alloués à la continuité territoriale et à l'épuisement des recettes générées par LADOM du temps où elle détenait une personnalité propre et donc un patrimoine propre. S'y ajoute le surcoût des mesures décidées par le CIOM de 2023 et l'augmentation de 3% du coût du billet d'avion.

Partant, le présent amendement vise à doter LADOM d'un budget qui lui permet de fonctionner pour l'année à venir.